

---

Renvoi au comité des finances du don du citoyen Quenescourt,  
juge-de-paix du canton de Nesle (Somme) d'un capital de 15 500  
livres, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des finances du don du citoyen Quenescourt, juge-de-paix du canton de Nesle (Somme) d'un capital de 15 500 livres, lors de la séance du 2 thermidor an II (20 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 334;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24050\\_t1\\_0334\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24050_t1_0334_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

## 37

**Le citoyen Quenescourt, juge-de-peace du canton de Nesle, département de la Somme, offre à la Convention nationale deux années d'intérêt d'un capital de 15,500 livres que lui doit un émigré, dont les biens sont confisqués au profit de la nation.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des finances (1).**

## 38

**L'agent national du district de Mont-Ferme (2) instruit la Convention nationale que la vente des biens des émigrés se poursuit avec chaleur dans son arrondissement; que jusqu'au 13 messidor il en a été vendu 378 lots, qui, estimés 574,199 liv., ont produit 1,486,135 liv., et qu'il en est déjà rentré 219,670 l. dans la caisse nationale.**

**Insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (3).**

## 39

**La municipalité de Mantes-la-Ville, département de Seine-et-Oise, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux. Elle jure d'anéantir dans son sein le fanatisme et tous les vices qui marchent à sa suite; elle implore le bienfait de l'instruction, demande l'envoi du bulletin, ainsi que des ouvrages qui émanent du comité d'instruction publique.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de correspondance pour la demande du bulletin (4).**

*[Mantes-la-Ville, 30 prair. II; Au présid. de la Conv.] (5).*

Citoyen Président,

Le lieu de nos assemblées étant un atelier de salpêtre, nous nous réunissons aujourd'hui sous l'arbre sacré de la Liberté pour t'adresser nos félicitations à la Convention sur ses glorieux travaux et sur ses triomphes constants dans l'intérieur et au dehors de la République. C'est sous la voute du Ciel que nous formons des vœux ardents pour le prompt anéantissement des cruels ennemis du peuple, persuadés que l'Etre suprême, qui les entend, continuera de protéger la cause de la vertu et les jours précieux des zélés et incorruptibles défenseurs de nos droits; convaincus de son existence et de

(1) P.V., XLII, 37. B<sup>in</sup>, 15 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) Ci-dev<sup>t</sup> S<sup>t</sup>-Rambert (Ain).

(3) P.V., XLII, 37. B<sup>in</sup>, 12 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(4) P.V., XLII, 37.

(5) F<sup>1</sup> c III, S.-et-O., 11<sup>e</sup> doss. (groupant 17 pièces de 1790 à l'an II).

l'immortalité de l'ame, il ne nous reste plus à désirer que son culte soit à jamais celui de tous les hommes libres. c'est dans cette espérance que nous avons juré d'anéantir parmi nous la super[stition] et tous les vices qui marchent à sa suite[.] de rendre hommage à l'humanité en surveillant les malveillans et les aristocrates et de remplir en un mot tous les devoirs que nous impose le titre glorieux de Républicains français.

Nous sommes fraternellement tes concitoyens.

PLACIDE (*secrét.*), (*le maire*), Jean LANGLOIS (*off.*),  
C. AUGER, S. MARTIN.

P.S. Nous avons porté nos offrandes à la Patrie au District de mante et à la société Populaire, mais comme c'est dans le Bull[e]tin des Loix que nous puissions la règle de nos devoirs et de nouveaux motifs de chérir la République, nous te prions de nous faire remettre par le Bureau de Correspondance ceux qui ne nous ont point été envoyés depuis le 28 floréal jusqu'au 21 de ce mois inclusivement, ainsi que les ouvrages qui émanent du comité d'Instruction publique.

J. LANGLOIS.

## 40

**La société populaire de Montpellier, département de l'Hérault, rend hommage dans le sein de la Convention nationale à l'énergie révolutionnaire et aux vertus du représentant du peuple Châteauneuf-Randon, qui a contribué, dit-elle, à sauver les contrées méridionales de la guerre civile.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).**

## 41

**La société populaire de Mauvage, district de Gondrecourt, département de la Meuse, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, l'engage à rester à son poste, demande l'envoi du bulletin, et annonce qu'elle a versé dans les dépôts militaires de Metz 332 liv. 15 s., 12 paires de souliers, 10 chemises, 2 pantalons et 10 paires de bas, pour les braves défenseurs de l'armée de la Moselle.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

## 42

**La brigade aux ordres du général Argond, à l'armée de la Moselle, fait passer à la Convention nationale le rapport de l'attaque qu'elle a essuyée de la part de l'ennemi, du 24 au 25 messidor, qui a été repoussé avec perte**

(1) P.V., XLII, 38.

(2) P.V., XLII, 38. B<sup>in</sup>, 15 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).